

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

-----

COMMUNE  
D'ERMONT

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONTSÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023*L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à 19 H 00***OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE****Requalification du parc de la Place Jacquet : demandes de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre de son Plan Vert et de son appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Retour de la Nature en ville » et également auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *10 février 2023*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2023/028**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*  
M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA , *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,  
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,  
Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY,  
*Conseillers Municipaux*

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)  
M. GODARD (pouvoir à M. BLANCHARD)  
Mme CAUZARD (pouvoir à Mme LACOUTURE)  
M. MELO DELGADO (pouvoir à M. BAY)

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est  
de 35 (la condition de  
quorum est de 18 membres  
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 21/02/23

Publiée le : 24/02/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KEBABTCHIEFF* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délai et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE :**

**Requalification du parc de la Place Jacquet : demandes de subventions auprès de la Région Ile de France dans le cadre de son Plan Vert et de son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Retour de la Nature en ville » et également auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** la délibération du Conseil Régional N°CR 2018-101 du 24 janvier 2018 relative à l'approbation du règlement d'invention modifié du Plan Vert de l'Ile-de-France ;

**VU** la création d'Ile-de-France Nature en novembre 2022 se substituant à l'Agence des Espaces Verts et dont le but est d'accélérer la renaturation des espaces urbains ;

**VU** l'accompagnement aux communes proposé par Ile-de-France Nature à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Retour de la Nature en ville » afin de faire émerger des projets de renaturation des villes permettant aux communes de bénéficier d'un financement de leurs études pré-opérationnelles et dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2023 ;

**VU** les délibérations relatives au règlement des aides du Département du Val d'Oise aux communes et aux groupements de communes ;

**VU** l'avis de la Commission Attractivité du Territoire et Cadre de vie du 7 Février 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la carence en espaces verts de la Commune et la nécessité d'accroître ces espaces ;

**CONSIDÉRANT** que le parc sera ouvert au public sept jours sur sept permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à un espace vert de qualité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de son Plan Vert, à hauteur de 40% des dépenses éligibles ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à hauteur de 70% des dépenses éligibles pour la phase d'ingénierie du projet ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre de des solutions fondées sur la nature en ville, à hauteur de 25% du montant total hors taxe,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Retour de la Nature en ville » pour les travaux de réhabilitation d'un parc place Jacquet, ouvert au public, mais également pour les études pré-opérationnelles ainsi qu'une subvention auprès du Département du Val d'Oise ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

**PLAN DE FINANCEMENT - REQUALIFICATION DU PARC PLACE JACQUET**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
création de la canisette	10 365,00 €	Région Île-de-France - soutien aux projets en faveur des animaux de compagnie - subvention	2 300,00 €
Démolition, travaux VRD	96 680,00 €	Région ile de France - Plan vert - subvention jusqu'à 40%	49 872,00 €
Plantations, paillage	28 000,00 €	Département Val d'Oise - Solutions fondées sur la nature en ville subvention jusqu'à 25%	31 170,00 €
Etude historique et étude complète environnement	1 500,00 €	Région ile de France - AMI "Retour de la Nature en ville" - subvention jusqu'à 70% sur la phase d'ingénierie du projet	4 097,00 €
Diagnostocs enrobés	840,00 €		
Forages, analyses et rapports des sols	2 353,00 €		
Relevés topographiques	1 160,00 €		
Achat et pose de mobiliers et jeux	93 661,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>234 559,00 €</b>	<b>Participation Commune d'Erment</b>	<b>147 120,00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>234 559,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-219502192-20230217-2023-028-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2023  
Date de réception préfecture : 21/02/2023



Vu pour être annexé à  
la délibération n°23/028 du 17/02/23  
ERMONT, le 22/02/23  
Le Maire,